

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBERGENVILLE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Date de la Convocation: 12 juin 2026

Nombre de Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

**L'an deux mille vingt six, le 23 juin à 18h30**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni, sous la présidence de : Madame Virginie MEUNIER Présidente.

Etaient Présents : Virginie MEUNIER - Mario MANCUSO - Patricia DUTEL-RODI - Nathalie COLAS - Viviane BORKOWSKI, Martine MOREL, Mougwana AHMADA DJAE, Thierry MONTANGERAND, Anissa MOUMNI, Sophie DELAISSE

Absente excusée : Françoise PERSIDE (pouvoir à M. Mario MANCUSO)

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026**

Vu l'Article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2026 adopté par délibération du Conseil d'administration n° 26-002 du 27 février 2026,

Vu le compte financier unique 2025 approuvé par délibération du Conseil d'administration n° 26-011 du 23 juin 2026

Vu l'affectation des résultats de clôture 2025 approuvé par délibération du Conseil d'administration n° 26-12 du 23 juin 2026

Considérant l'ensemble des reports, des besoins de dépenses et de recettes relatives à l'exercice 2026,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ARTICLE 1 : ADOPTE** le Budget Supplémentaire du Budget Principal pour l'exercice 2026 arrêté comme suit :

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 170 839,26
- Recettes : 170 839,26

**Section d'investissement :**

- Dépenses : 0
- Recettes : 187 131,07

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

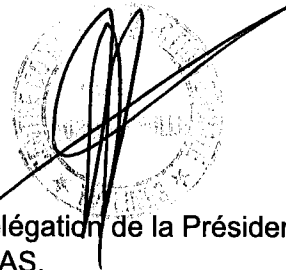
Application agréée E-legalite.com

70\_DE-078-267800266-20260623-DELIB\_26\_01

- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :

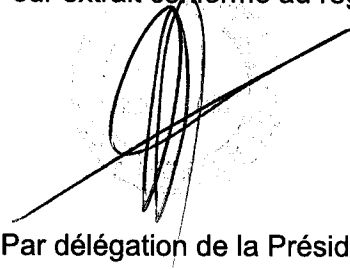
- Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
- Madame le Comptable public.

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-préfet le  
Et Publié le



Par délégation de la Présidente  
du CCAS,  
Le Vice-Président,  
Mario MANCUSO

Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme au registre



Par délégation de la Présidente  
du CCAS,  
Le Vice-Président  
Mario MANCUSO

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-078-267800266-20260623-DEL IB\_26\_01